

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification d'information déclarée dans le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **BADGER***

*de la société*

**SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER**

*enregistrée sous le*

**n°2019-5260**

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisions dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

### Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	BADGER PROFI CMZ WP DAUPHIN O 465
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER 11, boulevard de la grande Thumine, Parc d'Ariane - Bât B, F-13090 AIX-EN-PROVENCE, France
<b>Formulation</b>	Poudre mouillable (WP)
<b>Contenant</b>	40 g/kg - cymoxanil 465 g/kg - mancozèbe
<b>Et</b>	dont l'origine est décrite en annexe I, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
<b>Numéro d'intrant</b>	2010602
<b>Numéro d'AMM</b>	2010602
<b>Fonction</b>	Fongicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.  
La présence décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, 29 NOV. 2019

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

